



**AARPI CTC AVOCATS**  
**Maître Lise TRUPHEME**  
**5 Boulevard du Roi René**  
**13100 AIX-EN-PROVENCE**  
**Tél. : 04.13.41.53.53**  
**www.ctcavocats.fr**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **Sur la commune de MARTIGUES (13500),**

Un immeuble sis 33 allée Gabriel Fauré, cadastré section BE n° 76 pour 11 a et 25 ca consistant en **UNE MAISON D'HABITATION** élevée d'un étage partiel sur rez-de-chaussée d'une superficie de **182,78 m<sup>2</sup>** comportant au rez-de-chaussée une grande pièce à vivre avec entrée, séjour et cuisine, un bureau, un salon, une chambre, une salle d'eau, un WC, une salle de sport et un garage, et à l'étage trois chambres, une salle de bains et un WC,

Avec terrain aménagé en jardin d'agrément, terrasse, piscine et les 444/8.030èmes des droits indivis des parcelles BE n° 78 pour 17 ca et BE n° 181 pour 7 a et 52 ca.

---

**MISE A PRIX : 130.000,00 €**

**(CENT TRENTE MILLE EUROS)**

**(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)**

---

**ADJUDICATION FIXEE AU LUNDI 11 MAI 2026 à 9 h 00,**  
à l'audience des ventes du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE,  
40 Boulevard Carnot, 13100 AIX-EN-PROVENCE,  
où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés  
au plus offrant et dernier enchérisseur.

---

**OCCUPATION :** Les biens dont s'agit sont occupés par les parties saisies.

**CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :**

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 12 avril 2021 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site **www.ctcavocats.fr**.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

**VISITE :** La visite aura lieu le mardi 28 avril 2026 de 10 h 00 à 11 h 00  
(SELARL CDJ SUD : tél. : 04.42.21.27.69)

Signé : Lise TRUPHEME  
Avocat